



Actualités PsyEN - Mai 2019 - Académie de Reims - psyen.reims@fsu.fr

Mouvement intra-académique

Le groupe de travail « vérification des barèmes » pour le mouvement intra-académique se réunira le 15 mai. N'hésitez pas à nous contacter si vous constatez une erreur. Passée cette date, il ne sera plus possible de revenir sur votre barème.

État des lieux des postes vacants :

EDA : Ardennes : 1 à Charleville-Mézières, 1 à Sedan, 1 à Rethel, 3 à Revin, 2 à Vouziers

Marne : 1 à Epernay, 3 à Reims

EDO : Aube : 2 à Troyes

Ardennes : 3 à Charlevilles-Mézières, 2 à Rethel, 2 à Sedan

Haute-Marne : 5 à Chaumont, 3 à Saint-Dizier

Marne : 1 à Châlons-en-Champagne, 2 à Epernay, 4 à Reims

État des entrants : 2 EDA et 6 EDO ont obtenu leur entrée dans l'académie.

CAPA «Promotion à la Hors-Classe »

La CAPA qui étudiera le tableau de promotion à la Hors-classe se réunira le 15 mai. Vous pouvez nous faire parvenir les informations vous concernant par mail ou par courrier.

Sont susceptibles d'être promus, tous les collègues ayant deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon, ceux du 10^{ème} et du 11^{ème} échelon de la classe normale.

Le taux de promouvable sera cette année pour les psyEN de 17 % et de 15,1 % dans le corps des PE.

Le tableau d'avancement est établi en fonction du barème des agents dans lequel sont pris en compte les points attribués par la rectrice (Excellent : 145 points, Très satisfaisant : 125 points, Satisfaisant : 105 points et A consolider : 95 points) ainsi que l'ancienneté de la plage d'appel (10 points par an à partir de l'échelon 9+3 ans).

Demande de Congé de Formation

Les demandes de congé de formation doivent être transmis aux services pour le 10 mai 2019.

Demande de temps partiel

Les demandes sont à transmettre entre le 6 et 17 mai, via le module EPP « GI-GC ».

Accès à la Classe exceptionnelle

L'arrêté du 8 avril 2019 modifie l'arrêté du 10 mai qui spécifiait les conditions pour son accès. On ne peut qu'apprécier les premiers assouplissements de l'accès à la classe exceptionnelle moins de deux ans après son apparition. Aujourd'hui, au titre du premier vivier qui est le plus important (80% des promus) : l'exercice ou l'affectation dans certaines écoles ou types d'établissement a été élargi et les tuteurs des personnels stagiaires ont été rajouté. Pour ce faire, vous devez enrichir votre CV, et

envoyer la fiche de candidature parue au BO. Pour faire valoir vos années de tutorat de stagiaires DEPS, vous devez transmettre les preuves du versement d'une indemnité (fiche de salaire par exemple ou convention de stage).

Nous continuerons à nous battre pour que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie au plus grand nombre. Votre CV doit être enrichi **avant le 17 mai 2019**.

Suivez le lien pour retrouver la fiche syndicale : <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article232>

Module de Formation à Initiative Nationale

Les candidatures sont à transmettre pour le 20 mai à la DGESCO après avoir été étudiées par les CAP. Exemples de modules ouverts aux psychologues :

- De la De la petite enfance vers la maternelle ; entrée dans les apprentissages (besoins individuels et collectifs, handicap)
- Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales en lycée professionnel bénéficiant du dispositif Ulis : du parcours de formation à l'insertion professionnelle
- Évaluation, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles importants de l'attention et du comportement,
- Évaluation, accompagnement et scolarisation des enfants/élèves présentant des troubles du neuro-développement (autisme, déficience, troubles spécifiques des apprentissages, TDAH, etc.)
- Les troubles du comportement comme symptôme : apaiser le climat relationnel dans une école inclusive
- Identifier, comprendre et accompagner les troubles de l'attention et des fonctions exécutives à l'école
- Participer au diagnostic et à l'accompagnement des troubles DYS à l'école
- Identification, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel
- Éducation, migration, itinérance

Retour sur la journée du 5 avril des PsyEN « FSU Grand Est »

70 psychologues de l'Éducation Nationale de toute la région Grand Est (premier et second degré) se sont réunis sous l'égide de la FSU Grand Est à Nancy. Cette journée, dont le thème était « Être psychologue dans l'Éducation Nationale : Quelle réalité ? Quelles pratiques ? » a mis en évidence les besoins de moments d'échanges pour les PsyEN mais aussi le manque de formation continue dans une profession qui se trouve de plus en plus confrontée à des problématiques lourdes.

Le collectif dans sa dimension contenante mais aussi créative a encore une fois été mis à l'honneur.

Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS !

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

Pour les EDO au SNES-FSU : <https://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html>

Pour les EDA au SNUipp-FSU : <https://adherer.snuipp.fr/>

Afin que notre métier soit reconnu à sa juste valeur, afin que nos conditions de travail s'améliorent, il faut être nombreux pour être forts. Alors, si vous ne l'avez pas déjà fait, rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Les élues restent à votre disposition pour répondre à vos demandes tout au long de l'année.